



Le père de mon enfant: UN HOMME DANGEREUX

Par **leyla**, le **30/08/2015** à **10:14**

bonjour mon enfant souffre moralement et psychologiquement, en 7 ans et demi de divorce (l'age de mon fils), Mr a récupéré pour héberger chez lui que 3 fois et a apporté notre fils SOUILLER, MALADE ET SENTAIT MAUVAIS (j'ai des témoins qui ont tout vu), il ne veut plus prendre responsable de notre enfant car il dit qu'il travaille et ne paie plus la pension alimentaire depuis Avril. Quand le père ne vient pas rendre visite, mon fils nous en veut et dit que son père est un monstre et je dis que non c'est ton père ([s]en aucun cas nous avons refusé la visite ou pour qu'il récupère son fils[s])... Mr a du temps et de l'argent pour: aller en vacances à l'étranger et se faire des implants de cheveux, mais pas de temps pour notre enfant et pas d'augmentation de pension alimentaire sachant qu'il a une entreprise qui a fait la une des journaux et gagne très bien sa vie...

Mr EST UN HOMME DANGEREUX CAR;

- Il a fait de la prison pour avoir poignardé à coup de couteau un homme!
- Au lieu de voir notre fils, il est venu récupérer le livret de famille j'étais toute seule à la maison, j'ai eu très peur je suis allée dans ma chambre pour lui donner le livret de famille il m'a suivie à fermer la porte de la chambre avec un grand sourire je crus qu'il allait me faire du mal.
- A voulu enlever notre fils
- Nous a appelé entre 1 h et 1h30 du matin pour entendre la voix de notre fils et le réveiller
- Magouille avec les impôts et la préfecture usure l'identité

Mon avocat a demandé que les amis, la famille et toute connaissance de longue date d'écrire des attestations sur l'honneur que monsieur ne vient pas récupérer notre enfant pendant les vacances toute une année car c'est une personne qui ne nous rend visite surtout beaucoup plus en été. Un procès va commencer en septembre. J'ai demandé à mon avocat qu'il ne puisse plus héberger notre fils car ça fait 7 ans que j'ai attendu qu'il fasse correctement son rôle de père

Que risque Mr ou Moi? Est-ce qu'il peut faire de la prison et quel sont les codes pénaux? que dois-je faire pour la psychologie de mon enfant si Mr fait de la prison car mon fils risque de ne plus voir son père. Si mon enfant souffre ça me fera très de le voir dans cet état :

Par **abandon2famille**, le **30/08/2015** à **18:28**

Bonjour,

en France le non-exercice des DVH (droits de visite) n'est pas sanctionné. Donc sur ce point M. ne risque rien.

En revanche, avez vous porté plainte pour abandon de famille (non-paiement de la pension alimentaire)? Si il reste 2 mois et un jour sans régler l'ensemble des sommes dues, vous pouvez porter plainte (prenez rdv avec le/la référent/e violences conjugales du commissariat ou de la gendarmerie).

Une condamnation pour abandon de famille protège votre enfant si jamais votre ex, plus tard, lui réclame à son tour de le prendre en charge dans son grand âge.

Vous pouvez aussi demander au juge des affaires familiales de suspendre son autorité parentale et/ou organiser les DVH dans des lieux de rencontre (ou les supprimer totalement).

Votre ex, sauf dans des cas très rare ne risque pas du tout la prison. Sachez que sur les centaines de milliers de cas de pensions impayées, seuls 4000 condamnations/an dont env. 600 à de la prison ferme (souvent des multirécidivistes ou avec circonstances aggravantes.)

Par **leyla**, le **31/08/2015 à 15:28**

J'ai déjà porter plainte pour abandon de famille et aussi pour avoir essayé d'enlèvement de notre fils et pour avoir pris le livret de famille j'ai porter plain une semaine plus tard car j'étais sous le choc. Pour nous avoir fait voire de toute les couleurs est ce que je peu demander des dommages et intérêts. J'ai oublié de préciser qu'il a voulu frappé moi, ma grand-mère et ma mère a la maison les voisins on tout entendu